



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-11020>

Département(s) de publication : **13, 83, 84**

Annonce n° **25-11020**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Métropole Aix-Marseille Provence

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Fourniture de corbeilles de propreté

Description : L'accord-cadre porte sur l'achat de corbeilles de propreté - 2 Lots

Identifiant de la procédure : 7e39e863-c6fb-4266-84a8-526567dd4ec1

Avis précédent : 842ba244-e0ae-4688-a307-1b6c43268efa-02

Identifiant interne : 72240163

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 34928480 Conteneurs et poubelles de déchets

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Métropole Aix-Marseille-Provence 58 bd Charles LIVON

Ville : Marseille

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires : L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 216213 et R. 216214 du Code de la commande publique. Les modalités d'émission des bons de commande figurent au CCAP. L'accord-cadre est passé pour une durée de 4 ans ferme à compter de sa notification. IL n'est pas reconductible. Valeur maximale de l'accord-cadre pour les 2 lots confondus sur la durée de l'accord-cadre (4 ans) : 1 400 000,00 euros Nota Bene: Dans une volonté de protection de l'environnement, il est fait application de l'article L. 2112-2 du code de la commande publique en prévoyant des conditions d'exécution des prestations comportant des éléments à caractère environnemental. Cette consultation comporte des conditions d'exécution et intègre des exigences en matière de réemploi/réutilisation/recyclage conformément aux objectifs de la Loi AGEC LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, et à son décret d'application n° 2024-134 du 21 février 2024 . Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges. Chaque titulaire concerné devra mettre en oeuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations. Le candidat devra indiquer au BPU-DQE, la performance sur la part de matières recyclées entrant dans la composition des corbeilles en pourcentage et fournir les fiches techniques comportant notamment le % matières recyclées. A noter également que l'accord-cadre impose la prise en compte de considérations sociales conformément à l'article L. 2112-2 du code de la commande publique. La démarche d'insertion constitue une condition d'exécution du marché. Cette clause n'est applicable qu'au LOT 1. Un volume de 150 heures obligatoire minimum sur toute la durée du marché devra être réservé à l'embauche d'une ou plusieurs personnes engagées dans un parcours d'insertion. Cependant, si la formation fait partie du contrat de travail (contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, etc.), les heures de formation sont comptabilisées au titre des heures d'insertion. Les opérateurs économiques sont autorisés à se présenter en candidat unique ou dans le cadre d'un groupement conjoint ou solidaire. La forme du groupement après l'attribution du marché n'est pas imposée. Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles. En cas de paiement sur compte individuel, une répartition de paiement entre chacun des membres doit obligatoirement être fournie en amont de toute demande de règlement. S'agissant de la remise des plis, conformément à l'article R. 21516 du code de la commande publique, en cas de transmissions successives de plis, seul le dernier pli reçu sera analysé par l'acheteur. En effet, quelle que soit la nature des transmissions successives, seul est ouvert le dernier pli reçu par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des plis. Par conséquent, le dernier pli reçu par l'acheteur devra comporter l'ensemble des pièces de la candidature et de l'offre exigées par le règlement de consultation : La recevabilité des candidatures est examinée en application des articles R. 21441 et suivants du code de la commande publique. Les éléments relatifs à la candidature sont listés à l'article "Pièces de la candidature" du règlement de consultation. Les éléments relatifs à l'offre sont listés à l'article "Pièces de l'offre" du règlement de consultation.

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 690,134 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,400,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Fourniture de corbeilles esthétiques, simples pour les résidus urbains et Bi-flux pour le tri sélectif

Description : L'accord-cadre porte sur l'achat de corbeilles esthétiques, simples pour les résidus urbains et Bi-flux pour le tri sélectif

Identifiant interne : 72240163-lot 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 34928480 Conteneurs et poubelles de déchets

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 16/12/2024

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 584,184 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,200,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Echantillons: Le candidat est tenu de remettre gratuitement deux (2) échantillons de corbeilles simples et bi flux. La description est indiquée au cahier des clauses techniques Particulières. Le candidat est tenu d'identifier nominativement ses échantillons par une étiquette. Les échantillons seront envoyés ou déposés à : Direction MOYENS TECHNIQUES (ex : Logistique et Flotte Technique)
Magasin central 55, avenue du Docteur HECKEL 13011 MARSEILLE Téléphone : 04 88 77 60 21 Heures d'ouvertures : 7H00 -12H00

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : La transition vers une économie circulaire

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix sera apprécié au regard du bordereau des prix (BPU) et du montant total TTC du détail quantitatif estimatif (DQE).

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Qualité

Description : La valeur technique : Sous-critère 1 : Résistance des équipements et qualité esthétique pour une bonne intégration urbaine - 50 % Sous-critère 2 : Ergonomie de collecte des sacs et facilité de pose des équipements (analysées à partir de l'échantillon)- 50 %

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 25

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur environnementale: Sous-critère 1 : Economie de ressources dans la fabrication - 40 % Sous-critère 2 : Garantie dans le cadre de l'allongement de la durée de vie - 40 % Sous-critère 3 : Performance des mesures mises en œuvre par le candidat pour répondre aux enjeux environnementaux et réduire l'empreinte carbone liés à son activité au présent marché - 20%

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 15

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille Adresse postale : 31 rue Jean-François Leca, 13002 MARSEILLE Téléphone : 04 91 13 48 13 Télécopie : 04 91 81 13 87 Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Site web : <http://marseille.tribunal-administratif.fr> Le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Introduction des recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R .551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont

divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Médiation : - Mission de conciliation : le tribunal administratif de Marseille peut exercer une mission de conciliation conformément à l'article L. 211-4 du code de justice administrative. Téléphone : 04 91 13 48 13. - Pour les différends liés exclusivement à l'exécution du marché : Comité consultatif interrégional de règlement amiable conformément à l'article R. 2197-1 du code de la commande publique : Préfecture de région (place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE CEDEX 06) - Téléphone : 04 84 35 40 00 - Site web : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur>

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille Provence

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Fourniture de corbeilles support de sac

Description : L'accord-cadre porte sur l'achat de corbeilles support de sac pour résidus urbains avec accessoires qui seront mises en place.

Identifiant interne : 72240163-lot 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 34928480 Conteneurs et poubelles de déchets

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 16/12/2024

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 105,950 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 200,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Echantillon: Le candidat est tenu de remettre gratuitement un échantillon de la corbeille support de sac avec couvercle et avec entourage de grille. La description est indiquée au cahier des Clauses Techniques Particulières. Le candidat est tenu d'identifier nominativement l'échantillon par une étiquette. Il sera envoyé ou déposé à : Direction MOYENS TECHNIQUES (ex : Logistique et Flotte Technique) Magasin central 55, avenue du Docteur HECKEL 13011 MARSEILLE Téléphone 04 88 77 60 21 Heures d'ouvertures 7H00 -12H00

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : La transition vers une économie circulaire

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix sera apprécié au regard du bordereau des prix (BPU) et du montant total TTC du détail quantitatif estimatif (DQE).

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Qualité

Description : La valeur technique : Sous-critère 1 : Résistance des équipements et qualité esthétique pour une bonne intégration urbaine - 50 % Sous-critère 2 : Ergonomie de collecte des sacs et facilité de pose des équipements (analysées à partir de l'échantillon) - 50 %

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 25

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur environnementale : Sous-critère 1 : Economie de ressources dans la fabrication - 40 % Sous-critère 2 : Garantie dans le cadre de l'allongement de la durée de vie - 40 % Sous-critère 3 : Performance des mesures mises en œuvre par le candidat pour répondre aux enjeux environnementaux et réduire l'empreinte carbone liés à son activité au présent marché - 20 %

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 15

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Les Informations relatives aux délais de recours sont indiquées dans le lot 1.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille Provence

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis : 795,530.73 Euro

Valeur approximative des accords-cadres : 795,530.73 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 695,280 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SINEU GRAFF SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : SINEU GRAFF SAS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur du résultat : 695,280 Euro

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z240652F00

Titre : Fourniture de corbeilles de propreté - Lot 1 : Fourniture de corbeilles esthétiques : simple pour les résidus urbains et Bi-flux pour le tri sélectif

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 12/11/2024

Date de conclusion du marché : 06/01/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille Provence

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 100,250.73 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SERI SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : SERI SAS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Valeur du résultat : 100,250.73 Euro

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z240653F00

Titre : Fourniture de corbeilles de propreté -Lot 2 : Fourniture de corbeilles support et sac

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 12/11/2024

Date de conclusion du marché : 02/01/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille Provence

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Marseille

Numéro d'enregistrement : 17130005600024

Adresse postale : 31 rue Jean-François LECA

Ville : Marseille

Code postal : 13002

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Point de contact : Tribunal Administratif de Marseille

Adresse électronique : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Téléphone : +33491134813

Télécopieur : +33 491811387

Adresse internet : <http://marseille.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0006

Nom officiel : SERI SAS

Numéro d'enregistrement : 82572049300014

Adresse postale : 21 rue du Sanital

Ville : CHATELLERAULT

Code postal : 86100

Subdivision pays (NUTS) : Vienne (FRI34)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0002

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0005

Nom officiel : SINEU GRAFF SAS

Numéro d'enregistrement : 71850052300011

Adresse postale : 253 rue d'Epfig

Ville : KOGENHEIM

Code postal : 67230

Subdivision pays (NUTS) : Bas-Rhin (FRF11)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0004

Nom officiel : Métropole Aix-Marseille Provence

Numéro d'enregistrement : 20005480700017

Département : 13

Adresse postale : 58 Bd Charles Livon

Ville : Marseille

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : commande-publique.entreprises@ampmetropole.fr

Téléphone : 0488788812

Adresse internet : <https://ampmetropole.fr>

Profil de l'acheteur : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/entreprise>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : d25c4213-9aed-4b47-876c-6c528dd5d9ad - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 30/01/2025 à 09:00

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/01/2025